

Personnes traitées par antidépresseurs ou régulateurs de l'humeur (hors pathologies) en 2019

1. Méthodes de calcul des indicateurs

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses

(https://assurance-maladie.ameli.fr/sites/default/files/rapport_charges_et_produits_-_propositions_de_lassurance_maladie_pour_2022_juillet_2021.pdf).

- Champ : Tous régimes confondus pour les effectifs, les taux et les dépenses (sauf en ce qui concerne la mortalité (Régime Général strict)). Seules les dépenses individualisables, pouvant être rattachées à un bénéficiaire de soins, sont prises en compte.

- Méthode : algorithme de définition du traitement : Personnes ayant reçu au moins 3 délivrances d'antidépresseurs de la classe ATC (classification Anatomique, Thérapeutique et Chimique) N06A (à l'exception de la lévotonine), de lithium, Depakote® ou Depamide® au cours de l'année n (à différentes dates), et qui n'ont pas de pathologie psychiatrique retrouvée.

- Les standardisations sont réalisées sur les structures d'âge et de sexe de la population française, estimées par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) au 1er janvier 2020, permettant des comparaisons indépendamment de ces deux facteurs.

- Les effectifs sont arrondis à la centaine.

2. Effectifs, caractéristiques et taux

En 2019, on dénombre 2 994 100 personnes traitées par antidépresseurs ou régulateurs de l'humeur (hors pathologies), dont 69% de femmes. Les âges moyen et médian sont de 61 ans. La part des personnes âgées de plus de 75 ans est de 26%, dont 73% sont des femmes. Le taux brut tous régimes confondus est de 45,18‰ personnes (le dénominateur correspondant aux 66 266 700 personnes ayant bénéficié de soins remboursés au moins une fois dans l'année). Standardisé sur la structure de la population INSEE, il est de 44,52‰ personnes. Parmi les personnes de moins de 60 ans bénéficiant de la Couverture Maladie Universelle complémentaire (CMUc), 24,31‰ sont traitées par antidépresseurs ou régulateurs de l'humeur (hors pathologies), contre 28,8‰ de la population générale de même âge et de même sexe (taux standardisés : 30,8‰ contre 28,54‰).

**Tableau 1. Effectifs et taux bruts
des personnes traitées par antidépresseurs ou régulateurs de l'humeur (hors pathologies) par classe d'âge en 2019**

	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
Hommes							
Effectif	1 900	74 200	276 200	190 300	168 600	210 900	922 100
Taux brut	0,32‰	9,95‰	33,81‰	47,62‰	49‰	80,7‰	29,14‰
Femmes							
Effectif	1 500	143 700	586 000	407 200	375 600	557 900	2 071 900
Taux brut	0,26‰	17,9‰	66,97‰	94,41‰	97,37‰	140,29‰	59,85‰
Total							
Effectif	3 400	217 900	862 200	597 600	544 200	768 800	2 994 100
Taux brut	0,29‰	14,08‰	50,96‰	71,91‰	74,57‰	116,66‰	45,18‰

Source : SNIIRAM/SNDS / Tous régimes confondus

**Tableau 2. Effectifs, taux bruts et standardisés
des personnes traitées par antidépresseurs ou régulateurs de l'humeur (hors pathologies) par région en 2019**

	Hommes			Femmes			Total		
	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé
Auvergne-Rhône-Alpes	117 300	30,97‰	30,42‰	259 000	63,17‰	63,16‰	376 300	47,71‰	47,29‰
Bourgogne-Franche-Comté	44 400	33,85‰	31,23‰	102 300	71,98‰	67,66‰	146 700	53,66‰	49,94‰
Bretagne	48 700	30,55‰	28,85‰	109 300	63,23‰	59,94‰	158 100	47,55‰	44,90‰
Centre-Val de Loire	38 700	32,04‰	29,82‰	87 900	66,46‰	63,36‰	126 600	50,03‰	47,11‰
Corse	4 600	31,65‰	27,59‰	10 300	65,01‰	58,81‰	14 900	49,02‰	43,63‰
Grand Est	67 700	26,94‰	25,99‰	158 500	58,04‰	56,48‰	226 200	43,14‰	41,76‰
Guadeloupe	1 800	10,51‰	9,90‰	3 900	18,10‰	17,81‰	5 700	14,71‰	14,19‰
Guyane	500	5,66‰	8,80‰	1 100	9,97‰	17,09‰	1 600	8,02‰	13,08‰
Hauts-de-France	81 200	28,73‰	29,73‰	185 000	60,24‰	62,41‰	266 200	45,14‰	46,74‰
Ile-de-France	143 800	25,03‰	27,03‰	314 600	49,87‰	55,59‰	458 400	38,02‰	41,83‰
Martinique	1 500	9,34‰	8,36‰	3 500	17,66‰	16,60‰	5 000	13,98‰	12,84‰
Mayotte	300	5,83‰	9,34‰	300	5,18‰	9,99‰	600	5,47‰	9,51‰
Normandie	56 200	36,10‰	34,77‰	126 600	74,13‰	72,01‰	182 800	55,99‰	54,09‰
Nouvelle Aquitaine	95 500	33,56‰	30,11‰	217 600	69,68‰	63,78‰	313 100	52,46‰	47,50‰
Occitanie	82 900	29,24‰	27,03‰	187 000	60,54‰	57,26‰	269 900	45,56‰	42,59‰
Pays de la Loire	54 100	29,73‰	28,98‰	121 600	61,91‰	61,11‰	175 700	46,44‰	45,51‰
Provence-Alpes-Côte d'Azur	75 400	30,53‰	28,32‰	168 700	61,79‰	58,27‰	244 000	46,95‰	43,85‰
Réunion	4 500	10,18‰	12,75‰	8 600	17,45‰	22,67‰	13 100	14,00‰	17,94‰

Source : SNIIRAM/SNDS / Tous régimes confondus

3. Mortalité quelle que soit la cause

Tableau 3. Effectifs et taux bruts de mortalité des personnes traitées par antidépresseurs ou régulateurs de l'humeur (hors pathologies) par classe d'âge en 2019

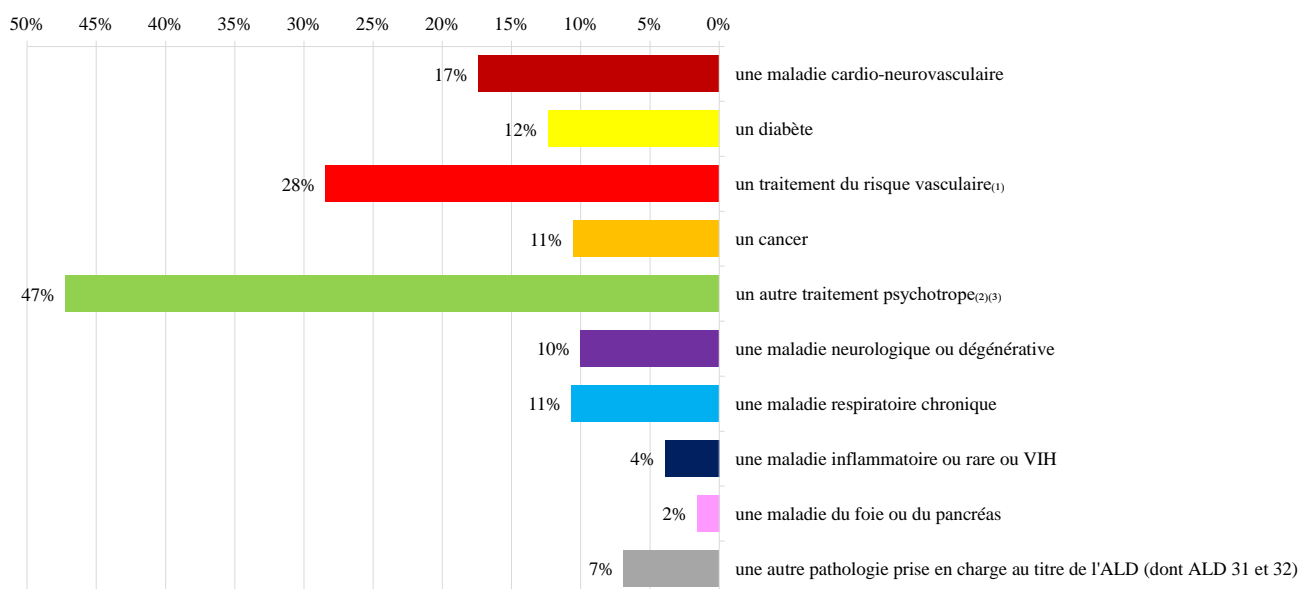
	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
Effectif décédé	< 100	100	1 600	2 900	5 600	35 200	45 400
Effectif total	2 800	188 700	715 200	491 300	433 000	566 300	2 397 200
Taux brut	-	0,07%	0,22%	0,59%	1,30%	6,21%	1,89%

Source : SNIRAM/SNDS / Régime Général (hors Sections Locales Mutualistes)

Les âges moyen et médian au décès des personnes traitées par antidépresseurs ou régulateurs de l'humeur (hors pathologies) décédées en 2019 sont respectivement de 83 ans et de 86 ans.

4. Polypathologie et traitements

Graphique 1. Parmi les personnes traitées par antidépresseurs ou régulateurs de l'humeur (hors pathologies), pourcentage de personnes avec au moins...



Source : SNIRAM/SNDS / Tous régimes confondus

Note : une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

⁽¹⁾ Hors personnes identifiées comme ayant une maladie coronarienne, un accident vasculaire cérébral ou une insuffisance cardiaque - ni aigus ni chroniques -, ou une artériopathie oblitérante des membres inférieurs, ou une insuffisance rénale chronique terminale traitée, ou un diabète

⁽²⁾ Hors personnes identifiées comme ayant une maladie psychiatrique

⁽³⁾ Parmi ces personnes, 5,3% ont des Traitements neuroleptiques (hors pathologies) ; 39,5% ont des Traitements anxiolytiques (hors pathologies) ; 13,5% ont des Traitements hypnotiques (hors pathologies)

5. Dépenses pour l'Assurance Maladie

Sur les 167 milliards d'euros de dépenses tous régimes confondus, 2 879 millions d'euros (1,7%) sont attribués à la prise en charge pour traitements antidépresseurs ou régulateurs de l'humeur (hors pathologies) :

- 1 214 millions d'euros pour les soins de ville (42%)
- 267 millions d'euros pour les dépenses hospitalières (9%)
- 1 398 millions d'euros pour les prestations en espèces (indemnités journalières maladie, AT/MP, maternité et invalidité) (49%).

La dépense annuelle moyenne remboursée est estimée à 960 euros par personne (Tous régimes confondus).

6. Evolutions entre 2015 et 2019

a. Evolution des effectifs et taux entre 2015 et 2019

Entre 2015 et 2019, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des effectifs des personnes traitées par antidépresseurs ou régulateurs de l'humeur (hors pathologies) est de 0,25%. L'évolution brute de la prévalence entre 2015 et 2019 est de -0,06 point. Après standardisation sur la structure de la population INSEE, elle est de -0,03 point.

b. Evolution des dépenses entre 2015 et 2019

Entre 2015 et 2019, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des dépenses attribuables aux traitements antidépresseurs ou régulateurs de l'humeur (hors pathologies) est de 3,21%. L'évolution de la dépense annuelle moyenne remboursée par personne est de 2,95%.